

# EHPAD

## *Le Beau Regard*

### *LIVRET D'ACCUEIL*



# Bienvenue

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'EHPAD « Le Beau Regard » vous accueille aujourd'hui et l'ensemble du personnel de l'établissement vous remercie pour la confiance que vous lui témoignez.

Soyez assuré de la compétence et du dévouement des professionnels ou bénévoles qui vous entourent. Tout sera mis en œuvre pour vous assurer un séjour aussi agréable que possible ainsi que des soins de qualité.

De même, notre volonté d'améliorer sans cesse nos prestations démontre toute l'attention que nous portons à vos attentes, n'hésitez donc pas à nous en faire part.

En espérant que votre séjour vous satisfera.

Sincères salutations,

La Directrice, Sylvie SEILER

# PRÉSENTATION DES SERVICES



La capacité totale de l'EHPAD « Le Beau Regard » est de 80 lits en chambres individuelles, elle accueille des personnes autonomes ou dépendantes de plus de 60 ans.

Les équipes assurant les services auprès des personnes accueillies sont composées de deux médecins coordonnateurs, d'un psychologue, d'infirmières, d'aides soignants, d'agents des services hospitaliers et d'une équipe d'animation.

Il ne faut pas oublier les autres services : la restauration, la blanchisserie, l'administration, ainsi que les agents d'entretien-sécurité et espaces verts qui contribuent tout autant au bon fonctionnement de l'établissement.

En ce qui concerne le bureau d'accueil et l'administration, en cas d'interrogation administrative d'ordre interne ou externe à l'établissement, le personnel se fera un devoir de vous renseigner du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h00.

## CHAMBRES ET MOBILIER



Les chambres sont individuelles, meublées (lit à hauteur variable, table, armoire murale) et équipées d'un cabinet de toilette avec douche ainsi que d'un appel malade dans la chambre (lit et salle de bains)

**Après accord du directeur ou de la responsable hôtelière, la chambre peut être personnalisée :**

- Pour des raisons de sécurité et dans la limite de la taille de la chambre, le résident peut apporter des effets personnels : photos, radio, petite commode....
- Le résident a la possibilité d'amener un petit réfrigérateur, cependant la gestion des denrées et l'entretien reste à la charge du résident et de la famille.

- Une prise est prévue dans chaque chambre pour y installer un téléviseur. Pour des raisons de sécurité, l'écran devra être relativement récent. Pour le respect des autres, il faudra user de ces appareils avec discrétion.
- Un téléphone personnel pourra être installé en chambre et la ligne sera directe. L'installation et les communications seront alors à la charge du résident.

# LES REPAS



Au sein des 3 étages, le petit-déjeuner est servi entre 7h30 et 8h30 dans la maisonnée.

Le déjeuner et le dîner sont pris par les résidents en salle à manger, sauf si l'état de santé de la personne justifie qu'ils soient pris en chambre ou dans une maisonnée du rez de jardin quand une aide personnalisée est nécessaire.

Les horaires des repas sont variables selon l'état de dépendance de la personne et le besoin ou non d'une aide à l'alimentation :

- Pour les personnes nécessitant une aide à l'alimentation, le déjeuner à lieu de 11h30 à 12h30 et le dîner de 17h30 à 18h30.
- Pour les personnes autonomes d'un point de vue alimentaire, le déjeuner à lieu de 12h à 13h et le dîner de 18h à 19h.

Les régimes alimentaires prescrits sur ordonnance sont pris en compte. Les menus sont établis en collaboration avec le Conseil de la Vie Sociale et la Commission des menus qui y est rattachée. Les feuilles de menus hebdomadaires sont affichées dans les ascenseurs et devant la salle à manger afin que les résidents puissent les consulter.

Les menus sont confectionnés sur place par l'équipe composant le service restauration.

Lors de l'admission, les résidents ont la possibilité de nous informer sur leurs goûts et dégoûts alimentaires qui seront alors respectés. Ils reçoivent, sauf contre-indication médicale, un verre de vin au repas de midi et un le soir.

Les résidents ont la possibilité d'inviter les personnes de leur choix au déjeuner du lundi au vendredi dans la limite d'une fois par semaine, mais ils doivent prévenir le personnel administratif 24 h à l'avance pour que toutes les dispositions soient prises.

Le prix du repas des personnes invitées est fixé par le Directeur et est affiché dans l'établissement.

# SERVICES



- **Coiffeur** : un coiffeur professionnel assure ses prestations dans le salon de coiffure de la Maison de retraite sur rendez-vous. Les prix sont affichés et restent à la charge du résident.

Celui-ci a également la possibilité de faire intervenir son coiffeur personnel en dehors des heures de présence du coiffeur retenu par l'établissement et le salon sera alors mis à disposition gracieusement.

- **Pédicure** : les personnes hébergées peuvent prendre rendez-vous avec un pédicure qui assurera ses prestations en chambre. La facture reste à la charge de la personne.

➤ **L'agent d'accueil prendra note du rendez-vous souhaité par le pensionnaire et le transmettra au professionnel concerné.**

- **Equipe soignante** : elle assure une aide partielle ou totale au niveau des soins, des déplacements et autres besoins du résident. En cas d'interrogation ou d'information importante à communiquer, notre infirmière coordinatrice se tient à votre disposition.



- **Association « Les Amis de Beau Regard »** : elle assure un accompagnement à travers des actions d'animation des résidents tout en participant au développement de celles-ci.
- Les résidents ont la possibilité de fêter leur anniversaire durant une après-midi, dans la maisonnée ou dans les salles d'animations des étages. Il suffit de prévenir la responsable hôtelière et/ou l'animatrice et d'en régler les modalités avec elle(s).

# LES ANIMATIONS

De plus, les animations suivent les principes d'**une participation active**, (ne pas faire à la place mais aider à faire), ainsi que **du respect de la liberté de choix** des résidents.

Actuellement, nous offrons un panel varié d'activités dans divers domaines (culturel, créatif, ludique, etc.) qui découle des spécificités du public que nous accueillons :

- **C'est un projet « sur-mesure » qui évolue en fonction des résidents.**

Voici donc une liste non exhaustive des actions d'animations régulièrement proposées aux résidents :

## ***Animations artistiques :***

Peinture, dessin, confection et/ou mise en place de décorations, modelage, divers bricolages, activités manuelles, tricot, broderie, couture

## ***Activités cognitives :***

*Ateliers mémoire, ateliers photolangage*

## ***Animations culturelles internes :***

Spectacles (danse, théâtre), concerts (harmonies, chanteurs, chorales, ensembles), reportage photos, chants, projections (films, reportages), fêtes (Noël, automne, printemps), lectures de contes du journal local (animatrices et bénévoles), bibliothèque (en libre accès au 1<sup>ère</sup> étage), tournée de la bibliothèque municipale (prêts 1fois par mois), guinguettes (les dernier jeudis du mois de 14h45 à 16h30), mini marché (les premiers mercredis du mois à partir de 15h15),

expositions ventes (vêtements d'occasion, magasins de prêt à porter, artisanat)

### ***Activités extérieures :***

Après midi récréatives, pique-nique, spectacle, promenades, sorties culturelles, rencontres (autres établissements, intergénérationnels)

### ***Animations internes :***

Visites d'animaux (chiens, lapins), aquarium (rez de jardin) et volière (jardin)

### ***Animations et sorties sportives***

### ***Animations de la vie quotidienne :***

Atelier pliage de linge (les lundis de 15h à 16h), atelier pliage de serviettes de tables, cuisine (épluchage, pâtisserie...), jardinage

### ***Temps conviviaux :***

Repas, goûter d'anniversaires, café rencontre, discussions à thème, entretiens individuels

### ***Détente :***

Atelier bien être, atelier coiffure

### ***Jeux***

Les animations sont encadrées par les deux animatrices de l'établissement et par des bénévoles de l'association « Les Amis de Beau Regard »

L'association finance les animations par le biais des cotisations de ses membres et d'expositions-ventes d'ouvrages confectionnés par les pensionnaires.

Un atelier multimédia est également mis en place afin de permettre aux résidents de rester en contact avec leurs familles éloignées géographiquement.

Une adresse de messagerie électronique est à votre disposition pour l'expédition de mails ainsi qu'un espace personnel tenu régulièrement à jour par notre animatrice et retraçant les diverses activités organisées.

[beau-regard-webcam@hotmail.fr](mailto:beau-regard-webcam@hotmail.fr)

## VISITES ET SORTIES

Les résidents et patients peuvent recevoir des visites dans les locaux communs ou en chambre.

Les horaires de visite sont limités de 10 h à 20 h (sauf dérogation) et ne doivent gêner ni les services, ni les autres personnes.

Les résidents peuvent sortir, sauf contre indication médicale, librement tous les jours. Les absences devront être signalées au personnel de l'établissement (infirmières ou équipe de soins, agent chargé de l'accueil) pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

## LINGE ET AFFAIRES DE TOILETTE

Le linge personnel (énuméré dans le trousseau remis à l'admission) devra être personnalisé avec le nom de la personne à l'aide d'un marquage par tissage. Il devra être renouvelé aussi souvent que nécessaire. Il sera lavé et repassé par la blanchisserie de l'établissement. Le nettoyage du linge nécessitant une attention particulière (nettoyage à sec, tissus délicat, ...) reste à la charge du résident ou de sa famille.

Le linge domestique (draps, couvertures, serviettes de table...) est fourni et entretenu par l'établissement, excepté le couvre-lit qui constitue un effet personnel.

Les affaires de toilette (produits détaillés dans le trousseau) devront également être renouvelées très régulièrement.

## CULTE

Le résident ou patient peut participer à l'exercice du culte de son choix. À sa demande, il peut recevoir la visite de tout ministre du culte.

Un mardi sur deux, un prêtre assure un office catholique dans la salle à manger de 15h à 16h.

Un vendredi par mois, un culte protestant est assuré dans la salle d'activité du 2<sup>ème</sup> étage.

Les offices sont signalés sur les tableaux d'affichage des étages afin que tous puissent en prendre connaissance.

## COURRIER



Il est distribué le matin du lundi au vendredi en salle à manger par les agents du service.

Tout résident ayant un courrier à expédier peut le remettre à l'administration ou à un agent du service qui le remettra alors au bureau, une facture de frais administratifs est éditée une fois par an.

Adresse à donner aux correspondants :

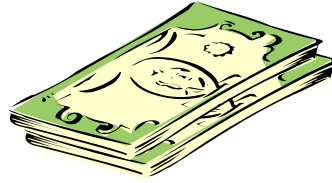
**M. ou Mme .....**

**EHPAD « Le Beau Regard »**

**18 rue du Beau Regard**

**68200 Mulhouse**

## VALEURS / BIJOUX / ESPÈCES



Il est recommandé de ne pas garder bijoux, objets de valeur ou argent en chambre. En cas de vol ou de perte, l'établissement ne pourrait pas être tenu pour responsable.

À l'admission, le résident est informé qu'il peut confier provisoirement des sommes d'argent, chèquiers ou livrets bancaires à l'agent chargé de l'accueil afin de les conserver dans le coffre de l'établissement.

Les dépôts restent à la disposition du résident (sauf les personnes sous tutelle ou curatelle) qui recevra un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets (un double sera joint au dossier administratif).

Le personnel ne peut accepter d'argent (pourboires) de la part du résident ou de sa famille.

## TABAC / ALCOOL

Par mesure d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et espaces collectifs. L'accès aux terrasses est autorisé à cet effet.

La consommation d'alcool est autorisée dans l'établissement, mais ne doit pas gêner les autres résidents et elle doit rester raisonnable (l'abus d'alcool est dangereux pour la santé). Il serait préférable que la famille demande l'avis de l'équipe ou du directeur avant d'en amener au pensionnaire.

## ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORTS EN COMMUN

L'agglomération mulhousienne bénéficie d'un service public de transport moderne, efficace et pratique dont l'exploitation est confiée à la société SOLÉA.

Le réseau se compose de lignes de bus ainsi que de lignes de tramway.

### **Le réseau de bus**

Au total, le réseau SOLÉA comporte plus de 25 lignes de bus (13 en soirée et les dimanches et fêtes) et 15 lignes scolaires. Neuf lignes principales de bus (les lignes 10 à 19) desservent les secteurs denses de l'agglomération mulhousienne et présentent une forte fréquence, complétées par les lignes complémentaires (les lignes 20 à 24 et 50 à 56) qui permettent de mieux couvrir l'ensemble du territoire. La ligne Moenschberg-Gare Centrale assure la navette entre la gare (liaison avec le tramway) et l'hôpital Emile Muller. Cette ligne est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette accessibilité sera étendue progressivement à tout le réseau de bus.

Par ailleurs, les bus sont équipés d'un système d'annonces sonores et visuelles des arrêts, qui permettent aux personnes malvoyantes et malentendantes de se repérer.



L'EHPAD ne bénéficie pas d'un accès direct par le réseau de bus. Toutefois, la ligne 20 « Alsace » desservant la gare de Dornach, arrêt « Dornach Gare », vous permet un accès à l'EHPAD par l'entrée du parc situé rue de la Mer Rouge (accès à côté du N°15 de la rue de la Mer Rouge). Un chemin goudronné vous guidera directement sur le parking de l'établissement. En raison de sa forte inclinaison, l'accès est fortement déconseillé aux personnes à mobilité réduite, toutefois l'installation de bancs tout au long du chemin vous permet quelques petites pauses régulières.

Les horaires d'ouverture du parc sont :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre : 8h – 21h30
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : 8h – 20h

### ☞ **Le réseau de tramway**

Le réseau comporte 3 lignes de tramway et 37 stations.

La ligne 1 traverse Mulhouse du sud au nord. Elle dessert la gare, le centre historique de Mulhouse, l'avenue de Colmar, la Mertzau (Cité de l'Automobile et Parc Expo) et le quartier de Bourtzwiller.

La ligne 2, d'ouest en est, relie le Nouveau Bassin au quartier des Coteaux. Elle dessert l'université, la plaine sportive et le centre ville de Mulhouse.

Les deux lignes se croisent à la Porte Jeune, le cœur de Mulhouse, directement à côté du centre ville piétonnier.

La ligne 3 joint la gare de Mulhouse à la commune de Lutterbach.

Les passagers bénéficient d'un tramway toutes les 4 à 8 minutes en journée (toutes les 20 à 30 minutes en soirée et le dimanche), de 5h à 24h en semaine et de 7h à 20h30 le dimanche. Chaque tramway peut transporter jusqu'à 231 passagers, dont 56 places assises.

Tout le réseau tramway est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes malvoyantes ou malentendantes, des bandes podotactiles (présentant un relief au sol) et des dispositifs

d'annonces sonores ont été installés. Quant aux portes, elles sont équipées d'un bouton d'ouverture lumineux en relief, facilement repérable.

La ligne 3 « Lutterbach » vous dépose à proximité de l'EHPAD, station « Dornach Gare », et vous permet l'accès par l'entrée du parc situé rue de la Mer Rouge via le chemin goudronné qui vous guidera directement sur le parking de l'établissement (accès à côté du N°15 de la rue de la Mer Rouge).

### ☞ **Le réseau de tram train**

Le tram-train présente l'originalité de circuler à la fois sur les voies de tramway et sur les voies ferrées. Il relie la gare de Mulhouse à Thann Saint-Jacques.

Le tram-train, véhicule électrique performant et écologique pouvant atteindre 100 km/h, est climatisé et silencieux. Il assure un voyage confortable et constitue une quatrième ligne de tramway, en complément aux trois autres lignes existantes. Les rames sont équipées d'un système d'information lumineux et sonore, annonçant les prochains arrêts, et permet aux malvoyants de circuler en toute sécurité. Par ailleurs, les planchers bas et les marchepieds rétractables sont facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La ligne du tram-train en direction de « Thann Saint-Jacques » vous dépose à proximité de l'EHPAD, station « Dornach Gare », et vous permet l'accès par l'entrée du parc situé rue de la Mer Rouge via le chemin goudronné qui vous guidera directement sur le parking de l'établissement (accès à côté du N°15 de la rue de la Mer Rouge).

### ☞ **Le réseau Filéa**

Le service FILÉA, géré par SOLÉA, propose des dessertes pendant les heures creuses du lundi au samedi. Il complète les lignes de bus régulières qui continuent à circuler en heures de pointe.

Les services sont effectués en minibus au départ des points d'arrêts SOLÉA pour vous emmener à votre arrêt de destination par l'itinéraire le plus rapide.

Sur simple réservation téléphonique préalable auprès de SOLÉA, un véhicule vient vous chercher à un arrêt identifié et matérialisé par un poteau ou un abribus SOLÉA et vous conduit à un autre arrêt proposé :

- un point de contact avec le tramway ou d'autres lignes de bus pour continuer votre déplacement avec les lignes régulières du réseau,

ou

- un autre point d'intérêt pour les déplacements de la commune.

FILÉA circule dans les communes suivantes : Battenheim, Baldersheim, Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Diettwiller, Eschentzwiller, Flaxlanden, Feldkirch, Galfingue, Heimsbrunn, Mulhouse Quartier Panorama, Pulversheim, Reiningue, Staffelfelden, Ungersheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

### ☞ **Un ticket unique**

Deux agences SOLÉA sont à votre service à Porte Jeune et à la Gare Centrale dans le hall d'arrivée.

Partout dans la ville, vous pouvez acheter des tickets et abonnements aux distributeurs automatiques, dans les agences SOLÉA, chez les commerçants « Point de vente Soléa » ou par correspondance.

Pour tout autre renseignement, merci de bien vouloir composer le 03.89.66.77.77.

### ☞ **Le réseau Domibus**

La Ville de Mulhouse et son agglomération bénéficie du service DOMIBUS, transport à la demande réservé aux personnes à

mobilité réduite ne pouvant pas emprunter les transports en commun.

DOMIBUS répond à la volonté d'aider les personnes à mobilité réduite à mieux vivre au quotidien. Les véhicules adaptés alliant confort et sécurité assurent un service tous les jours de l'année (sauf le 1<sup>er</sup> mai) de 6h à 23h (les 24 et 31 décembre, arrêt à 19h) dans les 32 communes du périmètre des transports urbains.

Pour pouvoir bénéficier du service DOMIBUS, les prétendants doivent remplir un dossier, à retirer auprès de DOMIBUS ou auprès du bureau d'accompagnement administratif de l'EHPAD, et bénéficier d'un avis positif de la commission.

Pour réserver un trajet DOMIBUS, la personne appelle le 03.89.42.22.55 du lundi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 8h30 à 15h (réservation obligatoire la veille), en donnant le lieu et l'heure de départ et d'arrivée.

Si une partie du trajet est desservie par le tramway ou une ligne de bus accessible pour les personnes à mobilité réduite, le demandeur réalise cette portion en transport en commun et DOMIBUS assure la correspondance et prend en charge le reste du trajet.

☞ **Le tarif** (*merci de consulter SOLÉA pour connaître les tarifs en vigueur*)

**ZONE 1** :→ Baldersheim, Battenheim, Brunstatt, Didenheim, Flaxlanden, Illzack, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Wittenheim, Zillisheim.

**ZONE 2** :→ Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Diettwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Galfingue, Habsheim, Heimsbrunn, Pulversheim, Reiningue, Staffelfelden, Ungersheim, Zimmersheim.

# DIVERS

## **.Le droit de vote :**

Si vous résidez dans l'établissement lors d'un scrutin électoral, le vote par procuration est possible (procédure particulière). Dans ce cas, adressez-vous à l'agent chargé de l'accueil.

## **.L'abonnement aux journaux et revues :**

Il vous est possible de vous abonner aux journaux et revues de votre choix.

S'il s'agit d'un acheminement postal, veuillez communiquer à la société concernée l'adresse donnée pour le courrier.

S'il s'agit d'une livraison par un intervenant du journal concerné (type DNA, l'Alsace...), votre journal sera déposé à l'accueil. Afin d'en assurer la remise, il est donc impératif d'informer le personnel de l'accueil de votre type d'abonnement et de toute modification qui pourrait intervenir.

## **.La possibilité d'accéder aux services d'une assistante sociale :**

Pour vous aider dans vos démarches vous avez droit à l'aide d'une assistante sociale. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez le signaler au bureau d'accueil qui vous fournira les informations nécessaires.

## **.Informatique et accès au dossier médical :**

Conformément à la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier médical. Les ayants droits peuvent accéder à ce dossier médical après le décès, sauf opposition préalable de votre part.

Vous pouvez demander, à vos frais, la communication en copie de votre dossier médical ou de certaines pièces qui y sont conservées.

Si vous le souhaitez, la présence d'un médecin peut vous être proposée pour prendre connaissance des documents.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone.

L'EHPAD « Le Beau Regard » a procédé à la déclaration de son fichier comprenant des données nominatives auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés, conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

En vertu de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification sur les données nominatives collectées qui vous concernent.

Tout résident souhaitant exercer ce droit doit transmettre une demande écrite à Monsieur le Directeur.

**.Votre opinion nous intéresse :**

Dans le souci de parfaire sans cesse le bien être de nos résidents, nous sommes extrêmement attentifs aux remarques et suggestions que vous pourriez nous faire.

C'est dans cette optique qu'un registre des réclamations est à votre disposition. Vous pouvez les formuler directement à l'accueil ou laisser un mot dans la boîte à suggestion située à côté de l'espace famille où sont affichées diverses informations utiles, et nous y donnerons suite.

Enfin, les résidents auront la possibilité d'exprimer leurs opinions lors de l'enquête annuelle de satisfaction en plus des réclamations directes (registre).

**Nous espérons que la lecture de ce livret vous aura été agréable.**

**L'ensemble du personnel  
de l'EHPAD « Le Beau Regard »  
reste à votre disposition  
pour de plus amples informations.**

**Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de l'établissement.**